



Rentrée universitaire 2022/2023

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATER

- 1- Certificat d'inscription, ou pré-inscription pour l'année universitaire **2022/2023**, dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Parisienne.
- 2- Convention de stage (pour les étudiants stagiaires).
- 3- Photocopies des résultats obtenus aux derniers examens ou concours subis par le candidat ainsi que les photocopies des diplômes antérieurs.
- 4- Attestation de bourse (pour les boursiers).
- 5- Photocopie du passeport ou de la carte d'identité marocaine
- 6- Deux photos récentes portant au verso le nom du candidat.
- 7- L'engagement de caution solidaire rempli par une personne solvable, résidente en France.

Ainsi que les documents relatifs au garant : Pièce d'identité, Justificatif de domicile, 3 derniers bulletins de salaire.

L'acte de caution solidaire est à faire légaliser par le garant auprès de sa Mairie.

Les garanties bancaires ne sont pas acceptées.

8- Remplir le fichier Excel (voir pièce jointe) et le renvoyer à l'adresse mail :

admissions@maisondumaroc.net **Avant le 31 Mai 2022.**

Dossier à retourner à l'adresse suivante **avant le 31 Mai 2022** :

Fondation Maison du Maroc
Service des Admissions à l'attention de Souad ZAYED
1, boulevard Jourdan
75014 Paris

PIECES A FOURNIR AU MOMENT DE L'ADMISSION

- 1- Attestation d'inscription au titre de l'année 2022-2023.
- 2- Attestation d'assurance maladie.

Extrait du Règlement Particulier de la Fondation Maison du Maroc :

Article 4 : Pour les admissions, on distingue deux catégories de résidents : le résident-étudiant et le résident-chercheur.

Résident-étudiant :

Pour être admis, les postulants doivent impérativement poursuivre des études d'un niveau minimal de Master 1 (Bac + 4) ou équivalent. Ils doivent également être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public, prioritairement de l'Île de France, ou dans un établissement d'enseignement supérieur privé dont le diplôme est reconnu par l'Etat.

Résident-chercheur :

Pour être admis, les candidats titulaires d'un doctorat (post-doctorant, chercheur ou enseignant-chercheur), doivent avoir un projet postdoctoral accepté par une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche et être invités, à ce titre, par une université ou un établissement supérieur francilien.



DEMANDE D'ADMISSION - RESIDENT ETUDIANT
Rentrée universitaire 2022/2023

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance: Nationalité :
Tél: Email :
Date d'arrivée : Date de départ :

Situation personnelle du candidat :

Célibataire, marié, divorcé avec ou sans enfants
Adresse habituelle du candidat :

Situation des parents :

Adresse des parents:.....
.....
Nom, prénom et profession du père:.....
Tél :
Nom, prénom et profession du la mère :.....
Tél :

Etudes poursuivies (Année Universitaire 2021-22) :

Etablissement :
Niveau et spécialité :

Etudes poursuivies pour la rentrée prochaine : (Année Universitaire 2022-23) :

Etablissement :
Niveau et spécialité :

Curriculum universitaire – examens et titre obtenus – (A remplir obligatoirement)

	Année	Etablissement, niveau et spécialité	Mention
Année du Bac			
Année BAC+1			
Année BAC + 2			
Année BAC + 3			
Année BAC+ 4			
Année BAC + 5			
Année BAC + 6			
Année BAC + 7			

Observations particulières

Veillez indiquer ci-dessous les références d'un professeur qui a suivi vos études supérieures :

Nom, Fonction, Etablissement

Brassage : en vertu des règles de brassage, le résident peut être hébergé dans une autre maison de la Cité.

Si vous êtes admis en brassage avez-vous une préférence pour une ou plusieurs maisons ?

Précisez lesquelles :

Avez-vous déjà résidé à la CIUP :

Si oui, dans quelle Maison : en quelle année :

A quel titre :

Activités extra-universitaires :

Artistiques :

Musicales :

Sportives :

Autres :

Nota :

a) Si le candidat n'a pas pu être admis, il doit faire réactualiser son dossier, s'il veut renouveler sa candidature pour l'année suivante.

b) **Les dossiers non signés, non datés, ou incomplets** et en particulier les dossiers ne comportant pas le curriculum du candidat avec attestations jointes **ne seront pas examinés.**

L'admission est prononcée pour une période n'excédant pas l'année universitaire, du 1^{er} septembre au 30 juin.

DECLARATION DES RESSOURCES :

Je soussigné déclare disposer pendant l'année universitaire 2022/2023

DeEuros par mois provenant de :

- Bourse _____ €
(Indiquer l'organisme ou le gouvernement)
 - Aide familiale _____ €
 - Travail _____ €
(A préciser)
 - Autres ressources _____ €
(Préciser la provenance)
- _____ €
TOTAL _____ €

Une justification des ressources déclarées ci-dessus sera demandée au moment de l'admission.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) m'engage, en cas d'admission, à respecter les règlements de la Cité Internationale Universitaire de Paris et le Règlement Particulier de la Fondation Maison du Maroc ou de la Maison d'accueil en cas de brassage.

En cas de non admission, le dossier du candidat est à récupérer au plus tard fin septembre 2022. Passé ce délai, il sera détruit.

Fait à
Le :

Nom, prénom et signature

DECISION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

A remplir par l'Administration

